



Modèle de fiche à porter au registre	
Traitement n°1	Application de gestion des CIL
Nom et adresse du responsable du traitement :	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 8 rue Vivienne - CS 30223, 75083 Paris
Date de mise en oeuvre :	20/10/2005
Finalité principale :	Gestion des Correspondants Informatique et Libertés ¹
Détail des finalités du traitement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Instruction des désignations ; ▪ Actualisation du profil des CIL ; ▪ Edition de la liste des CIL.
Service chargé de la mise en œuvre	Service des Correspondants Informatique et Libertés
Fonction de la personne ou du service auprès duquel s'exerce le droit d'accès	Service des Correspondants Informatique et Libertés
Catégories de personnes concernées par le traitement	Les correspondants informatique et libertés (ci-après CIL), c'est-à-dire les personnes désignées dans les conditions prescrites par le titre III du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005, pris pour application de la loi « informatique et libertés », et qui assurent les missions définies à l'article 22 de la loi précitée.

¹ Pour information, le détail des informations relatives aux CIL, tel que leurs coordonnées (numéros de téléphone, l'adresse e-mail...), sont traitées dans une autre application ayant notamment pour objet la gestion des usagers en contact avec la CNIL.

	Catégories de données traitées	Détails des données traitées
Données traitées	Données d'identification	<ul style="list-style-type: none"> ▪ nom et le prénom ; ▪ fonction ; ▪ identifiant.
	Vie professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ statut du CIL (interne, mutualisé, externe) ; ▪ les éléments d'identification de l'organisme de rattachement ; ▪ portée de la désignation (étendue, normale, partielle) ; ▪ indication du nombre de personnes en charge de la mise en œuvre de traitements au sein de l'organisme ; date à partir de laquelle la désignation est effective ; ▪ les dates de création, de signature, de modification et de fin d'instruction de la désignation ; ▪ statut de la désignation (validée, confirmée, refusée, fin de mission) ; ▪ compétences professionnelles du correspondant ; mesures d'accompagnement des missions de CIL
	Catégories de destinataires	Données concernées
Catégories de destinataires	Les agents habilités de la CNIL pour les stricts besoins de l'accomplissement de leurs missions	Toutes
Durée de conservation	La CNIL conserve les données à caractère personnel traitées à l'occasion de la gestion des CIL pendant un an à compter de la décharge ou de la démission de ses fonctions du correspondant	
Mise à jour (date et objet):	Néant	